

La justice... Vraiment pour tous ?

Cahiers > Pauvre de nous !

Le 1er mars 2009 | | 1 messages

Les plus pauvres de notre société subissent beaucoup d'injustices. Leur situation les entraîne souvent dans des problèmes de logement, d'endettement... Certains les accusent d'être les responsables de leur situation...



Les personnes en situation de pauvreté attendent que la société les protège. Ils font confiance à la justice et demandent qu'elle leur soit rendue. Ils attendent que la justice protège leurs droits. Qu'elle reconnaisse leurs souffrances et qu'elle soit juste.

Beaucoup de citoyens pauvres hésitent à s'adresser à la Justice. Souvent parce qu'ils ont vécu des expériences injustes et ont perdu confiance. Parfois parce que la situation qu'ils vivent demande une décision urgente mais hélas, la justice est parfois lente. Mais aussi parce qu'elles ont peur de ce que ça va leur coûter.

Par exemple, un locataire qui vit dans une maison insalubre espère que la Justice interviendra vite pour obliger le propriétaire à améliorer les lieux. Mais c'est rarement le cas. Alors, de bonne foi, il arrête de payer son loyer. Et c'est lui qui se retrouve en tort. Et à cause de cela, il pourra être expulsé.

Dans ce genre de situation, ces personnes perdent confiance en la justice. Quelques reproches souvent entendus :

La Justice, ça coûte cher

Depuis dix ans, le gouvernement a fortement amélioré la situation en ce qui concerne les frais de justice. En effet, la loi prévoit maintenant que celui qui perd payera les frais de justice et les frais d'avocat des deux parties.

Pour les gens à faible revenu qui perdraient une cause en justice, le juge peut accorder une réduction des frais. Mais il faut la demander. Le gouvernement voudrait encore améliorer les choses et permettre au juge de poser lui-même la question.

La Justice, on n'y comprend rien...

Le ministre de la Justice voudrait aussi rendre les démarches plus simples.

Il souhaite aussi simplifier le langage. En effet, la justice utilise souvent un langage très compliqué. Beaucoup de mots ne sont pas connus de tous et il faut être spécialiste pour comprendre. Beaucoup de gens ne comprennent pas du tout les informations qui leur sont données et qui les concernent pourtant.

En plus, souvent, le langage juridique donne une image négative de certaines catégories de

personnes. Il utilise des mots parfois très durs. Comme par exemple, en cas d'expulsion, il est noté que la personne est priée de « déguerpir » dans un délai donné.

Le ministre de la Justice et le Secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté vont créer un groupe de travail. Celui-ci va revoir le langage judiciaire pour le rendre plus accessible et plus respectueux.

On ne s'occupe pas des pauvres !

Dans chaque arrondissement judiciaire, il existe des Commissions d'Aide Juridique. Elles s'occupent de diffuser les informations sur l'aide juridique. Mais parfois, dans ces Commissions, il y a très peu de représentants des CPAS ou des associations qui aident les personnes pauvres. Le Plan prévoit de s'assurer que des représentants des personnes pauvres soient présentes dans toutes les Commissions d'Aide Juridique.